

TARIFS

SCP PRISSAINT MACQUET

Commissaires de Justice associés

Le coût de l'ensemble des actes est soumis à l'arrêté du 26 Février 2020 fixant les tarifs réglementés des Huissiers de justice.

Conformément à cet arrêté, une provision sera systématiquement demandée à l'ouverture d'un dossier.

HONORAIRES LIBRES

(Article R444-16 du Code de Commerce et diligences de l'annexe 4-9 du décret n°2016-230 du 26 Février 2016) :

1. Signification des actes :

Urgence : vacation de **50€ TTC** en sus du coût tarifé de l'acte. (Sauf convention et/ou situation particulières, le minimum applicable sera de **50€ TTC** par acte.)

Difficultés particulières : vacation de **60€ TTC** en sus du coût de l'acte tarifé.

Procédure d'expulsion : (sauf convention spéciale en fonction d'une situation particulière)

- Reprise des lieux : **600€ € TTC**
- Démarches durant la procédure expulsion : **50€ TTC** par intervention.
- Expulsion : **1.500 € TTC**

2. Rédaction - Sommation interpellative – Assignation et Constats

Rédaction d'actes extra judiciaire (assignation...) / sous seing privé : **180 € TTC** par acte. Le coût pourra varier en fonction du temps passé, ou de la difficulté.

Sommation interpellative : Vacation de **200 € TTC** par acte. Le coût pourra varier en fonction du temps passé, du nombre de passages, de la distance ou de la difficulté.

Constat : forfait d'honoraires pour 1 heure de jour sur Amiens *intra-muros* de **370 € TTC**.

- o Toute demande de constat particulière (*état des lieux bail professionnel ou commercial, malfaçons/contrefaçons, constats sur ordonnance, internet, grèves, conflits familiaux, interventions d'urgence, de nuit, week-end et jours fériés, etc.*) doit faire l'objet d'une étude préalable du dossier, avec un minimum de **370 TTC** par heure.

3. a. Consultations juridiques (taux horaire) :

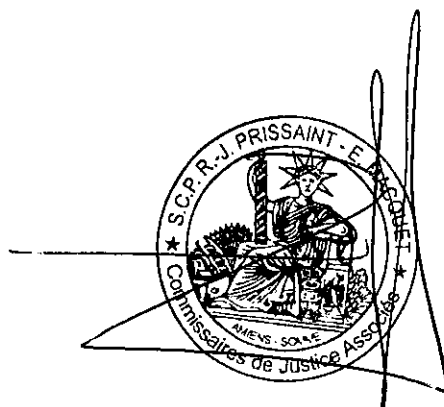
- Consultation Orale : **100 € TTC**
- Consultation avec rapport écrit : **200 € TTC**

b. Missions d'assistance et de représentation devant les juridictions :

- *Représentation devant le tribunal judiciaire (saisie des rémunérations) : **84 € TTC** par audience*

- *Représentation devant la commission préfectorale d'avis sur les expulsions locatives : **84 € TTC** par séance*

- *Toute autre mission ou mission d'assistance devra faire l'objet d'un accord préalable de notre étude après examen du dossier et d'une convention d'honoraires ; le minimum applicable sera de **84 € TTC** par heure.*
(NB : notre étude n'effectue aucune autre mission de représentation devant d'autres tribunaux).



Maître Edouard MACQUET
Commissaire de Justice